



Maisons-Alfort, le 15 février 2016

Conclusions de l'évaluation relatives à une demande de modification d'emballage pour la préparation GENOXONE ZX E

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

*Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité et de l'absence d'effets inacceptables sur les végétaux et produits végétaux.
Le présent document ne constitue pas une décision.*

PRESENTATION DE LA DEMANDE

L'Agence a accusé réception d'un dossier déposé par la société AGRIPHAR S.A. relatif à une demande de modification d'emballage pour la préparation GENOXONE ZX E (AMM¹ n°2060131 pour un emploi par des utilisateurs professionnels ou non professionnels).

La préparation GENOXONE ZX E est un herbicide à base de 93 g/L de 2,4-D et 103,6 g/L de triclopyr se présentant sous la forme d'un concentré émulsionnable (EC), appliquée par pulvérisation.

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés de l'Agence du dossier déposé pour cette demande, conformément aux dispositions du règlement (CE) n°1107/2009², de ses règlements d'application et de la réglementation nationale en vigueur.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°546/2011³.

Les emballages actuellement autorisés pour cette préparation sont :

- des bouteilles en PEHD/EVOH⁴ d'une contenance de 250 mL, 500 mL ou 1 L (gamme non professionnelle) ;
- une bouteille en PEHD d'une contenance de 1 L (gamme professionnelle) ;
- un bidon en PEHD d'une contenance de 5 L (gamme professionnelle).

L'objet de cette demande est l'obtention d'une autorisation d'utilisation de nouveaux bidons en polyéthylène fluoré de haute densité (PEHD-F) d'une contenance de 5 L, 10 L ou 20 L pour la gamme professionnelle.

¹ Autorisation de Mise sur le Marché

² Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil.

³ Règlement (UE) n° 546/2011 de la Commission du 10 juin 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les principes uniformes d'évaluation et d'autorisation des produits phytopharmaceutiques.

⁴ PEHD/EVOH : polyéthylène haute densité/ éthylène- vinyl alcool.

Après évaluation de la demande et avec l'accord d'un groupe d'experts du Comité d'experts spécialisé "Produits phytopharmaceutiques : substances et préparations chimiques", la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

En se fondant sur les données soumises par le demandeur évaluées dans le cadre de cette demande ainsi que sur l'ensemble des éléments dont elle a eu connaissance, la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés estime que :

Les caractéristiques techniques et les propriétés physico-chimiques de la préparation GENOXONE ZX E ont été évaluées et considérées comme conformes lors de la précédente évaluation. Une étude de stabilité deux ans à température ambiante dans le nouveau matériau a été fournie à l'appui de la demande.

L'exposition de l'opérateur liée à l'utilisation de la préparation GENOXONE ZX E, a été évaluée et considérée comme conforme lors de la précédente évaluation.

Les nouveaux emballages ne sont pas de nature à modifier ces conclusions dans les mêmes conditions d'emploi que celles prévues lors de l'AMM de la préparation.

CONCLUSIONS

Les nouveaux emballages revendiqués en PEHD-F d'une contenance de 5 L, 10 L ou 20 L sont considérés comme compatibles avec la préparation GENOXONE ZX E.

Il conviendrait que le demandeur procède à une séparation des gammes professionnelle et non professionnelle.

Nouveaux emballages pour la gamme professionnelle
Bidons en PEHD-F (5 L, 10 L, 20 L)